



demande de badge aéroportuaire

Par **Natalia75**, le **07/03/2019** à **17:46**

Bonjour. J'ai fais la demande pour obtenir mon badge, car j'ai dois travailler comme agent d'escale a l'aéroport de Marignane. On m'avait dit que mon demande a ete regete, car je ne pas la meme nom sur mon titre de séjour et mon passeport. Je suis ukrainienne. Sur mon titre de séjour, il y mon nom de jeune fille et de mon mari francais. Sur mon passeport je porte toujours le nom de mon ex-mari. Mon demande est regete malgre tous les documents supplementaires: acte de mariage et divorce, livret de famille, act de naissance. Est-que c'est juste? Quest-ce que je peux faire dans mon cas?

Par **youris**, le **07/03/2019** à **18:57**

bonjour,

en droit français, un conjoint peut utiliser à titre d'usage le nom de son conjoint et mais il conserve toujours son nom de famille. Sur les documents d'identité (CNI passeport), les 2 noms apparaissent.

en cas de divorce, le conjoint ne peut plus utiliser ce nom d'usage sauf accord de l'autre conjoint, mais il a toujours le même nom de famille.

dans votre cas, si sur votre passeport ukrainien, il n'est mentionné que le nom de votre ex-mari alors que vous êtes divorcé, je comprends que le rejet de votre demande puisque il n'est pas le même que sur votre titre de séjour, les autres documents ne sont pas considérés comme document d'identité (absence de photos ?).

il ne vous reste qu'à refaire un passeport à votre véritable nom.

salutations